



Donnez en ligne!



Reçu de charité émis
immédiatement!

Du nouveau à la fondation : Changement de nom



FONDS DE
SOLIDARITÉ
DES GROUPES
POPULAIRES

C'est avec plaisir que l'on vous annonce que le Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec a raccourci son nom afin de devenir le **Fonds de solidarité des groupes populaires**.

Ce changement a eu lieu lors d'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 22 mai 2013.



Dans ce numéro

Une triste nouvelle	2
Délais pour une audience à la Régie du logement..	2
Lancement de campagne 2013.....	3
Deux manifestations dans Saint-Jean-Baptiste.....	3
Cabane à sucre à saveur sociale.....	5
Retrait du fédéral du logement social.....	5
Casier judiciaire : mettre fin à la discrimination....	6

Lancement de campagne 2013

Lancement haut en couleur avec Léo-Paul Lauzon



Crédit photo : Cynthia Bouchard

Le 21 mars dernier se tenait le lancement de la 39^e campagne du Fonds de solidarité des groupes populaires. Nous vous remercions d'avoir fait de cet événement un franc succès.

Près d'une centaine de personnes était présente afin d'écouter Léo-Paul Lauzon présenter son spectacle intitulé *Le Prof Lauzon fait l'humour!*

Objectif dépassé!

Grâce à votre participation, nous avons ramassé plus de 2 400,00\$ lors de cette soirée. Enfin, nous avons accumulé 9 635,66\$, ce qui équivaut à 32% de notre objectif de campagne 2013.

La campagne 2013 est sur une très belle lancée. Au nom de tous les groupes membre du FSGP, nous vous remercions de votre soutien et de votre générosité!

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été!

Luis Dion-Dussault
Coordonnateur administratif

Un coup de main aux ressources de votre quartier!

Le Fonds de solidarité se veut un rempart contre l'appauvrissement envisagé des services offerts à la population.

En donnant au Fonds, vous contribuez au financement de huit groupes de défenses qui œuvrent à améliorer les conditions de vie de votre quartier.

Faites parvenir vos dons en ligne au fsgpq.org ou par chèque à l'adresse suivante :

Fonds de solidarité des groupes populaires
301, rue Carillon
Québec (Qc)
G1K 5B3

Note : Nous remettons un reçu de charité aux fins d'impôt.

Une triste nouvelle...

Par Luis Dion-Dussault

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris cette semaine le décès de madame **Suzanne Gravel**, le 5 avril dernier, à l'âge de 47 ans.

Suzanne était la présidente du Fonds de solidarité des groupes populaires depuis avril 2012, mais elle siégeait au conseil d'administration depuis plusieurs années.

Elle était bien connue des milieux populaires, car elle était dévouée au groupe Alter Justice depuis près de 25 ans.

Sa présence manquera à toute l'équipe du Fonds de solidarité, d'Alter Justice, à ses collègues et amis, ainsi qu'aux nombreuses personnes œuvrant dans les divers organismes partenaires où elle s'est impliquée.

Nous présentons nos condoléances à sa famille et ses proches en ces moments difficiles.

Le BAIL dénonce les délais trop longs pour une audience à la Régie du logement

Le BAIL

Une des injustices les plus connues et les plus documentées par rapport à la Régie du logement est certainement les délais rencontrés avant d'obtenir justice. Plus d'un-e locataire se décourage devant la lenteur du processus.

Des délais qui varient

D'une demande à l'autre, les délais d'attente varient énormément. Il y a cinq catégories présentement où peuvent être classées une demande introduite à la Régie.

Tout d'abord, il y a les causes civiles urgentes. Elles concernent les demandes

relatives à l'expulsion du locataire, à la cession du bail ou aux ordonnances d'exécution des obligations d'une des parties. Le délai moyen pour une première audience était, selon le rapport annuel 2011-2012 de gestion de la Régie, de 1,8 mois, ce qui est comparable aux années précédentes.

Il y a aussi les causes civiles prioritaires. Ce sont les demandes qui concernent la résiliation du bail pour des motifs autres que le non-paiement du loyer. Le délai moyen est de 14,7 mois, en hausse de cinq mois en comparaison avec 2010-2011.

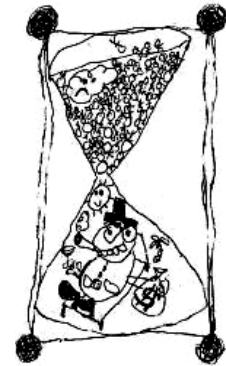
La troisième catégorie est composée des causes civiles générales. Ces causes sont les demandes dont le litige ne met pas en cause l'occupation du logement (ex : dommages-intérêts, diminution de loyer). Les délais y sont les plus longs, 20,3 mois, cinq de plus que l'année précédente. C'est généralement là que se retrouvent les demandes faites par les locataires.

Les causes en non-paiement de loyer sont les plus rapides. Le délai moyen en 2011-2012 est d'à peine 1,4 mois. Si les délais augmentent pour les autres types de causes, étrangement, ils sont toujours aussi courts pour ce type de demande.

Enfin, on retrouve les demandes en fixation et révision qui sont relatives à l'ajustement annuel du loyer. Le délai moyen est de 6,7 mois, une diminution appréciable de trois mois par rapport aux données de l'an dernier.

Injustice

Le traitement des demandes faites à la Régie est fondamentalement injuste. Rien ne peut justifier qu'il soit quinze fois plus long pour un locataire qui veut être dédommagé parce que son logement est infesté de vermines ou de moisissures d'obtenir une audience que pour un propriétaire qui poursuit un locataire en situation de non-paiement de loyer.



Les vrais délais

Pis encore, en réalité, les délais avant d'obtenir justice peuvent être beaucoup plus longs que les données statistiques fournies par la Régie du logement. Ces dernières indiquent seulement le laps de temps moyen qui sépare l'ouverture d'une demande à la Régie et la première audience devant le tribunal. Elles ne prennent pas en considération les remises d'audience ou les ajournements, qui sont courants dans les cas de causes civiles. Elles n'indiquent pas que parfois les locataires doivent attendre des mois avant que le régisseur rende une décision. Et, ensuite, quand les locataires gagnent leur cause, on ne parle pas des démarches à faire pour faire appliquer la décision. Il faudrait que toutes les causes soient entendues sur la base du « premier arrivé, premier servi » à l'intérieur d'un délai de trois mois. Ensuite, les causes qui impliquent la santé et la sécurité des locataires devraient être entendues dans un délai de 72 heures.

Les groupes membres du RCLALQ (Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec) dénoncent ces délais qui découragent les locataires et qui sont une entrave à la justice. Le 23 mai dernier, les comités logement ont revendiqué à Trois-Rivières des changements majeurs dans la mise au rôle.

Lancement de campagne 2013

Le Prof Lauzon fait l'humour!

Crédit photo : Cynthia Bouchard



Encore plus de photos sont disponibles au [facebook.com/fsgpq](https://www.facebook.com/fsgpq).

Deux manifestations déferlent sur Saint-Jean-Baptiste

Comité des citoyen-nes du quartier Saint-Sauveur

Par Typhaine Leclerc-Sobry

Les gens du quartier qui ont l'habitude de fréquenter les manifestations, marches et autres rassemblements le savent. Plus souvent qu'à notre tour, il faut monter en Haute-Ville pour se faire entendre, quand il ne s'agit pas, carrément, de se déplacer jusqu'à Montréal.

Occasionnellement, on voit des rassemblements dans le quartier Saint-Roch. Comme dernièrement, devant le bureau de la Ministre Agnès Maltais, pour protester contre les récentes coupures à l'aide sociale. Mais dans Saint-Sauveur? Ce printemps, notre quartier avait de quoi faire rougir la Colline Parlementaire. Le quartier a accueilli non pas une mais deux manifestations d'envergure.

Solidarité entre travailleuses, travailleurs et sans-emploi

Le premier mai, dans le cadre de la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses, plus de 300 personnes ont pris les rues, à l'appel de la Coalition pour la justice sociale de Québec et Chaudière-Appalaches. Partie devant les bureaux de Service Canada, près de la gare du Palais, la manifestation a abouti au parc Durocher. Elle visait à dénoncer les récentes réformes qui appauvrissent la population : la réforme de l'assurance emploi, au fédéral, et celle de l'aide sociale au provincial. Toute la marche s'est déroulée au son entraînant de la fanfare brésilienne Pé Na Rua, que vous avez peut-être déjà entendu lors de l'une de ses pratiques en plein air, au parc Victoria. Les personnes présentes au Premier mai ont aussi pu profiter de ces rythmes dynamiques, tout en en dégustant une bonne soupe.

Toujours critique du gouvernement Harper

Moins de deux semaines plus tard, le 11 mai, les résidentes et résidents du quartier voyaient déferler dans le quartier une manifestation forte d'environ 900 personnes. Cette fois-ci, c'était pour interpeller le gouvernement fédéral sur le financement du logement social que les groupes du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) ont manifesté. Nous en avons parlé à quelques reprises dans le *Carillon* : environ 127 000 logements sociaux au Québec sont menacés par le désengagement financier du gouvernement fédéral, qui s'aggrave depuis 1994. Les locataires et mal-logés de plusieurs villes et régions de la province – Montréal, Trois-Rivières, la Montérégie, etc. – ont bien montré par leur présence et leurs slogans que le problème est criant, de Val-d'Or jusqu'à la Côte-Nord.

Cabane à sucre à saveur sociale dans Saint-Jean-Baptiste

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste



Photo : Nicolas Lefebvre Legault

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a organisé le 7 avril dernier une cabane à sucre au parc Berthelot pour discuter d'enjeux de quartier avec la population locale. Environ 200 personnes sont passées se sucrer le bec et jaser de l'avenir du logement social dans le quartier et de nouveaux projets de rues partagées.

Menace sur les logements sociaux

Les logements sociaux du quartier sont au coeur du dispositif garantissant une certaine mixité sociale dans le faubourg Saint-Jean-Baptiste. Or, une menace pèse sur les logements conquis au fil des ans dans le quartier. En effet, le gouvernement fédéral se

retire progressivement du financement des projets d'habitation réalisés avant 1994. Ces subventions fédérales permettent notamment d'y loger des ménages à très faible revenu.

« Dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, 361 logements coopératifs et 265 logements publics (surtout HLM) sont touchés », révèle Nicolas Lefebvre Legault, coordonnateur du Comité populaire. « Si Saint-Jean-Baptiste devait perdre 76 % de ses logements sociaux, c'est la face même du quartier qui changerait », dénonce le militant. Notons que le retrait du fédéral a déjà un impact dans le quartier. Plusieurs coopératives d'habitation qui approchent de la date de fin d'octroi des subventions ne sélectionnent plus de locataires gagnant moins de 16 000 \$ par an, de peur de louer des logements à des gens incapables d'assumer le coût des loyers lorsque ceux-ci ne seront plus subventionnés. « Le retrait du fédéral fait déjà mal. C'est pourquoi le Comité populaire en fait une priorité », indique le coordonnateur de l'organisme.

Le Comité populaire a profité de la cabane à sucre pour lancer une large campagne d'information auprès des locataires concernés. La campagne a culminé lors de la grande manifestation à Québec, organisée par le FRAPRU le 11 mai dernier.

Retrait du fédéral du logement social : les sommes en jeu

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste



Photo : Véronique Laflamme

Combien compte sauver le gouvernement fédéral en mettant fin à ses subventions aux logements sociaux construits avant 1994? Combien cela représente pour le Québec? Pour les locataires?

Les subventions fédérales, qui prendront progressivement fin d'ici 2032, au rythme de la fin des hypothèques, représentent un montant global de 1,7 milliard \$ par année à l'échelle du Canada. Il s'agit à peine de 1 % du budget fédéral. Le Québec, pour sa part, aura perdu 394 millions \$ par an lorsque toutes les ententes de financement à long terme auront pris fin.

Impact pour les locataires

L'impact ne sera pas nécessairement le même pour tous les locataires. Dans le cas des coopératives d'habitation et des OSBL, si le gouvernement du Québec ne prend pas la relève, la fin des subventions se traduira tout simplement en hausse de loyer pour les ménages à faible revenu qui recevaient un supplément au loyer ou l'équivalent. Le choc pourrait être très dur. Dans les logements qui ne sont déjà plus subventionnés par le fédéral, des locataires ont vu leur loyer augmenter de 200 \$ par mois.

Il n'y a toutefois pas de certitudes dans le cas des HLM. En effet, ces logements sont déjà sous la responsabilité du gouvernement québécois. Dans la plupart des cas, c'est la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui en restera propriétaire. La fin des subventions fédérales aura pour conséquence de refiler la facture entière au gouvernement québécois, qui ne paie présentement qu'une partie des coûts des HLM et des suppléments au loyer. La SHQ évalue le manque à gagner global à 130 millions \$ par an.

La bataille sera rude et longue. Si Ottawa fait la sourde oreille, le Comité populaire se tournera vers Québec. Il faut absolument que les subventions qui permettent de loger des locataires à faible revenu soient maintenues.

Rues partagées

La lutte pour le droit au logement n'est évidemment pas la seule préoccupation du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. « Notre groupe travaille aussi sur des projets concrets pour le faubourg et nous avons profité de l'événement pour en parler avec les gens et recueillir leurs commentaires », a indiqué Mathieu Houle-Courcelles, organisateur communautaire au Comité. Un projet de rues partagées sur les rues des Zouaves, de la Chevrotière et du Marché-Berthelot a notamment été présenté.



Photo : Véronique Laflamme

Incertitude

Le gouvernement du Québec acceptera-t-il de payer seul ces factures? Voudra-t-il au contraire les partager avec les locataires à faible revenu qui habitent les logements sociaux? Cela se soldera-t-il par une hausse de loyer? Si oui, de combien? Tout cela est inquiétant et pourrait être évité si le gouvernement fédéral maintenait sa contribution financière (et il en a les moyens).

Une cinquantaine de membres du FRAPRU a rendu visite au ministre fédéral Steven Blaney à Lévis, le 26 mars dernier pour essayer de le sensibiliser à la cause des locataires de logements sociaux. On reconnaît Madeleine Ménard, du Comité populaire, et Ronald Lachapelle, du Comité des citoyens-ne-s du quartier Saint-Sauveur.

Casier judiciaire : mettons fin à la discrimination

Alter justice

Selon la Gendarmerie royale du Canada*, plus de 4 millions de Canadiens ont un casier judiciaire, soit 15% de la population adulte.

*Gendarmerie Royale du Canada. Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR), www.rcmp-grc.gc.ca/cr-cj/index-fra.htm.



Plusieurs personnes voient leurs assurances habitation ou automobile systématiquement refusées sous le simple prétexte qu'elles ont des antécédents judiciaires ou encore, qu'une personne vivant avec elles possède de tels antécédents, et ce, peu importe la nature du délit.

Cette discrimination doit cesser!

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a déjà reconnu, à l'instar du criminologue Jean-Claude Bernheim, que la plupart des personnes qui ont un casier judiciaire n'ont pas accès à l'assurance et par conséquent à la propriété et que cela nuit à leur réinsertion sociale (débats de l'Assemblée nationale, 22 novembre 2011, p. 3380-3381);

CONSIDÉRANT QUE les proches des personnes judiciairisées qui habitent sous le même toit voient également leur accès à l'assurance entravé;

CONSIDÉRANT QU'aucune étude actuarielle n'a démontré qu'il était plus à risque d'assurer une personne judiciairisée qu'une personne qui n'a pas de casier judiciaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les provinces canadiennes, exception faite du Québec, interdisent toute forme de discrimination fondée sur le risque qui n'est pas démontrée par une étude actuarielle;

Nous, citoyens et citoyennes du Québec, demandons que le gouvernement du Québec agisse afin que les personnes ayant un casier judiciaire et leurs proches cessent d'être discriminées en matière d'assurance si cette discrimination n'est pas fondée sur une étude actuarielle.

la réinsertion sociale la voie gagnante

En faisant le choix de la réinsertion sociale, nous choisissons de travailler à assurer la sécurité de la population à long terme; de s'attaquer aux problématiques des personnes judiciairisées afin d'éviter qu'il y ait de nouvelles victimes; et d'agir pour favoriser l'insertion des personnes sur le marché de l'emploi et dans la société.



/alterjustice



@alter_justice

www.alterjustice.org

Signez la pétition en ligne

www.alterjustice.org/petition

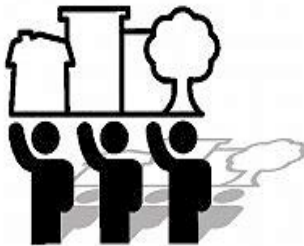


Alter Justice est un organisme à but non lucratif qui offre divers programmes d'intervention, d'information et de soutien à l'intention des personnes touchées par la judiciairisation et la détention dans un établissement correctionnel du Québec (sentence maximale de deux ans moins un jour).

- Information sur le système correctionnel du Québec, le casier judiciaire et la demande de pardon;
- Aide et accompagnement à la demande de pardon;
- Ateliers d'informations;

Pour plus d'information sur l'organisme, visitez notre site Internet.

Le Fonds de solidarité des groupes populaires, c'est...



Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur



Droit de parole



Comité populaire Saint-Jean-Baptiste



Fonds de solidarité des groupes populaires

301 rue Carillon, Québec (Qc), G1K 5B3

T. 418 529-4407 F. 418 529-9455 C. fsgpq@bellnet.ca

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Courriel : _____



Solidaire Juin 2013

Je désire appuyer les groupes du Fonds, voici mon don :

_____ 25 \$ _____ 100 \$
 _____ 50 \$ _____ 200\$ _____ Autres : _____

Nous émettons un reçu de charité pour fins d'impôt
 N° d'organisme de bienfaisance : 118926369 RR 0001